

NOM de l'élève :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Lieu de naissance : Nationalité :	Portable de l'élève :
Classe :	Adresse :
Etablissement et classe fréquentée en 2018/2019 :	
Email (obligatoire) :	N° SS (postbac) :

Responsable 1**Responsable 2**

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse si différente du responsable:1®
Code postal/Ville :	Code Postal/Ville :
Tél domicile :	Tél domicile :
Portable :	Portable :
Email (obligatoire) :	Email (obligatoire) :
Profession :	Profession :
Nombre d'enfants à charge :	Nombre d'enfants à charge :

®En cas d'adresse différente, merci de préciser le lieu où vit l'élève :

REGIME D'ENTREE ET DE SORTIE DU LYCEE**Dans tous les cas l'élève doit respecter strictement les horaires d'ouverture du portail**

Le lycée étant un lieu d'étude où l'autonomie est un facteur de réussite, il est important que chaque élève apprenne à gérer son temps et ses activités par lui-même. Pour cette raison, l'élève peut, quels que soient les changements d'emploi du temps :

- **entrer dans l'établissement au moment d'assister à sa première heure effective de cours (par exemple d'entrer à 10 heures au lieu de 8 heures s'il n'a pas cours de 8h à 10h)**
- **sortir chaque fois qu'il n'a pas cours (récréations, pause méridienne, temps libre entre deux cours, fin des cours de demi-journée)**

Cependant, dans certains cas particuliers, la famille peut souhaiter que l'élève mineur ne puisse disposer de cette liberté. Il est nécessaire dans ce cas de prendre rendez-vous avec le ou la Conseiller(e) Principal(e) d'Education du niveau dès le début de l'année, pour faire le point et en fixer les limites.

Fait à le

Signature de l'Elève,
(Obligatoire s'il est majeur)

Signature des Responsables,